

CALENDRIER DE COLLECTE ET GUIDE DU TRI 2022

Montrouge



Vallée Sud
Grand Paris

VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

valleesud.fr



Bagneux



Ville de Malakoff



ALLA OMBRE DES FAYARDS



Jean-Didier BERGER

Président de Vallée Sud - Grand Paris
1er Vice-Président de la Région Île-de-France
Maire de Clamart

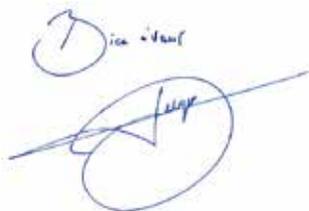
Chère Madame, Cher Monsieur,

Tous les gestes de tri comptent ! A travers notre Plan Climat Air Energie, Vallée Sud - Grand Paris, votre intercommunalité, s'est résolument engagée dans la transition écologique. Notre objectif est d'arriver à 100 % de déchets valorisés d'ici 2030. Pour y parvenir, nous mettons à votre disposition des collectes dédiées, des composteurs gratuits, autant de moyens qui participent à une meilleure valorisation des déchets.

Parallèlement, nous avons lancé une expérimentation de collecte des biodéchets dans un quartier du Plessis-Robinson, ville pilote du Territoire, car d'ici 2024, cette collecte des déchets alimentaires sera étendue à tous.

Valoriser les déchets est aussi important que d'en réduire la production. Nous nous félicitons à ce titre du succès de notre opération « Défi Zéro Déchet » qui la saison dernière a réuni plus de 500 familles sur tout le Territoire et qui se renouvelle cette année.

Je sais que beaucoup d'entre vous sont attachés à la version « papier » de ce guide, mais en cohérence avec nos objectifs environnementaux, la prochaine édition en 2023 sera entièrement numérique. Et vous pouvez d'ores et déjà consulter le calendrier dynamique des collectes sur notre site : valleesud.fr



P. 3 EMBALLAGES ET PAPIERS

P. 3 EMBALLAGES EN VERRE

P. 4 VÉGÉTAUX DE JARDIN

P. 4 VÉGÉTAUX DE CUISINE ET DE JARDIN COMPOSTAGE

P. 5 ORDURES MÉNAGÈRES

P. 6 ENCOMBRANTS

P. 7 DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

P. 7 TEXTILES

P. 8 PRODUITS TOXIQUES

P. 8 DÉCHETS MÉDICAUX

P. 9 DÉCHÈTERIES

P. 10 MES JOURS DE COLLECTE

P. 11 DÉFI ZÉRO DÉCHET



EMBALLAGES ET PAPIERS



Bac



En métal



En plastique et polystyrène



En carton



En papier



Dans le bac, jetez en vrac les emballages vidés sans les imbriquer ni les laver.

Les cartons doivent être pliés et mis dans le bac.

Les grands cartons doivent être déposés avec les encombrants.



1 FOIS
PAR SEMAINE
Mardi matin

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



EMBALLAGES EN VERRE



Bac



Bouteilles



Bouteilles de parfum



Pots et bocaux



ATTENTION
pas de verre
à boire



1 FOIS
PAR SEMAINE
Jeudi matin





VÉGÉTAUX DE JARDIN



En déchèterie



ORDURES MÉNAGÈRES



Bac

MES VÉGÉTAUX À COMPOSTER



Tonte de pelouse et tailles de haies



Sapin de Noël sans focage ni décorations



Fleurs coupées et feuilles mortes



Petits branchages en fagots bien liés (moins de 5 cm de diamètre et moins de 1,5 m de long)



Ne pas déposer les végétaux de jardin avec les encombrants !



Vous pouvez déposer votre sapin de Noël dans les enclos prévus à cet effet situés dans votre ville. Les sacs à sapin sont acceptés. [Consultez la liste des enclos sur valleesud.fr](http://valleesud.fr)



VÉGÉTAUX DE CUISINE ET DE JARDIN - COMPOSTAGE



Composteur ou lombricomposteur

MES VÉGÉTAUX À COMPOSTER CHEZ MOI

Tous déchets d'origine végétale (et non animale)



Déchets de la cuisine et de la maison (composteur et lombricomposteur)

Épluchures de fruits et légumes, thé, tisane (en vrac ou en sachet en papier), café, essuie-tout, journal, papier kraft, cartons bruns, boîtes d'œufs en carton...



Déchets du jardin (composteur)

Fleurs fanées, tailles de haies et d'arbustes découpées ou broyées, feuilles mortes, tontes de gazon (en petite quantité)...



Vallée Sud - Grand Paris propose gratuitement des composteurs individuels pour les jardins et **des lombricomposteurs** pour les appartements. Ils seront fournis aux habitants du Territoire **après inscription sur valleesud.fr**

TOUT CE QUI RESTE APRÈS AVOIR FAIT LE TRI

Exemples :

Restes d'aliments (viande, poisson), miroirs, pots de fleurs, textiles souillés, couches, lingettes, vaisselle cassée...



3 FOIS
PAR SEMAINE
Lundi, mercredi et vendredi matin

INFORMATIONS PRATIQUES



La collecte du matin a lieu à partir de 5h30, les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 5h.



CONSEIL DE TRI

Dans le bac des ordures ménagères, jetez les déchets dans un sac bien fermé. **Le dépôt de déchet au sol est interdit !**



BON À SAVOIR

Si la capacité de vos bacs s'avère insuffisante ou si vous souhaitez **des bacs supplémentaires**, faites-en la demande gratuitement sur valleesud.fr



ENCOMBRANTS

DÉCHETS ACCEPTÉS



Sommiers, matelas, meubles...

Tout autre déchet est interdit (palettes, DEEE, produits toxiques...)

**UN OBJET INCLASSABLE ?
RENDEZ-VOUS SUR**

valleesud.fr



Les déchets doivent être sortis sur le trottoir le **dimanche soir après 20h** ou le **lundi avant 6h** et ne doivent pas gêner la circulation des piétons.



1 FOIS
PAR SEMAINE
Lundi matin

IMPORTANT !



Tous dépôts en dehors des jours et heures de collecte peuvent faire l'objet de poursuite, d'une amende de 135€ et également d'un nettoyage de la voie publique au frais du contrevenant d'un montant de 565€.



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



En déchèterie



Points de collecte

DÉCHETS ACCEPTÉS

Petits et gros électroménagers : fours, lave-linge, réfrigérateurs, congélateurs, chauffe-eau, téléphones, portables, jouets à piles, matériel de bricolage, écrans (TV, ordinateurs)...



1 FOIS
PAR MOIS
de 10h à 14h

Un DEEE est un déchet d'équipement électrique et électronique, qui **doit être déposé auprès des magasins qui commercialisent ces matériels**. La reprise est obligatoire et gratuite ; même lors d'une livraison et commande par internet. Toutefois, vous pouvez aussi déposer vos objets en déchèteries ou aux points de collectes.



POINTS DE COLLECTE

(sauf les mois de janvier, mars, mai, juillet, août, octobre et décembre)

- 1 Place Jules Ferry (sur le marché)
- 2 Place Emile Cresp (en face de la mairie)
- 3 3 rue Georges Messier (angle de la rue Molière)



TEXTILES



Borne textile

TEXTILES ACCEPTÉS

Tous les vêtements

Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux)

Les chaussures et articles de maroquinerie



POINTS DE COLLECTE

Géolocalisez vos points de dépôts sur refashion.fr

Les vêtements doivent être propres, secs et les chaussures nouées par paire. Le tout emballé dans des sacs fermés.



PRODUITS TOXIQUES



Points de collecte

PRODUITS ACCEPTÉS



- Pots de peinture et pinceaux souillés
- Solvants, produits d'entretien (javel...)
- Huiles alimentaires usagées et huiles de vidange
- Batteries, piles, ampoules et néons
- Herbicides, insecticides et produits similaires
- Radiographies
- Bombes aérosols non vidées avec symbole "produits dangereux ou inflammables"

Déchets également acceptés en déchèterie à Meudon



POINTS DE COLLECTE

Tous les 2^e dimanche du mois

Marché Victor Hugo

64 rue Louis Rolland

(voir dates page 10)



1 FOIS
PAR MOIS
de 9h à 12h



DÉCHETS MÉDICAUX



Pharmacie

MÉDICAMENTS, DÉCHETS PIQUANTS OU TRANCHANTS

Les médicaments non utilisés ou périmés ainsi que les Seringues, aiguilles, lames... doivent être rapportés en pharmacie. Toutes les pharmacies délivrent gratuitement des emballages sécurisés permettant le stockage des objets tranchants et piquants.

Géolocalisez vos pharmacies partenaires sur www.dastri.fr



DÉCHÈTERIES GRATUITES



En déchèterie

LA DÉCHÈTERIE À MEUDON

Route du pavé des Gardes

Du lundi au samedi de 7h à 12h et de 13h30 à 18h30 (19h30 du 1^{er} avril au 31 octobre) et le dimanche de 9h à 12h30. Fermée les jours fériés

DÉCHETS ACCEPTÉS

Cartons et papiers, journaux, magazines, ferrailles et métaux non ferreux, moquette, polystyrène, vitrage, plastique, déchets d'ameublement (litterie, chaise, armoire, table...), déchets végétaux, gravats, terre, matériaux de démolition ou de bricolage bois (palettes, caquettes, bois massif...), verre ménager (bouteilles, pots et bocaux), textiles, déchets toxiques (solvants, peintures, aérosols, vernis, colles, produits phytosanitaires...), huiles usagées, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...), lampes usagées, piles et accumulateurs, batteries, produits pharmaceutiques et déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), cartouches, toners, bouteilles de gaz et extincteurs.

LA DÉCHÈTERIE MOBILE

Montrouge : 70 avenue de la Marne - parking nord

Tous les mercredis et le 2^e samedi de chaque mois de 14h à 18h30 (fermée les jours fériés)

DÉCHETS ACCEPTÉS

Cartons et papiers, ferrailles et métaux, encombrants ménagers, moquette, isolant, plastique, mobilier (litterie, chaise, rangement, table...), déchets végétaux, gravats, terre, matériaux de démolition et bricolage, textiles, bois, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...).

Les déchets toxiques ne sont pas acceptés.

IMPORTANT !

Accès gratuit aux particuliers, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un badge par foyer à demander sur syctom-paris.fr

Pour connaître les conditions d'accès : syctom-paris.fr ou 09 77 43 10 03 (appel non surtaxé)

Pour connaître toutes les autres déchèteries mobiles : valleesud.fr

MES JOURS DE COLLECTE 2022

Cochez les secteurs dont vous dépendez afin de visualiser en un clin d'œil vos jours de collecte !



EMBALLAGES ET PAPIERS

Mardi matin



PRODUITS TOXIQUES

9 janvier	10 juillet
13 février	14 août
13 mars	11 septembre
10 avril	9 octobre
8 mai	13 novembre
12 juin	11 décembre



EMBALLAGES EN VERRE

Jeudi matin



ORDURES MÉNAGÈRES

Lundi matin
Mercredi matin
Vendredi matin



VÉGÉTAUX DE JARDIN

Déposez vos déchets végétaux en déchèterie



ENCOMBRANTS

Lundi matin



DEEE

5 février ^{2et1}	3 septembre ^{2et3}
2 avril ^{2et3}	5 novembre ^{2et1}
4 juin ^{1et2}	

valleesud.fr 01 46 12 74 64

JE RÉDUIS MES DÉCHETS ! PARTICIPEZ AU

texte à venir



Comment faire mieux ? Appliquez la règle du 5R !

RÉDUIRE

Ce dont on a besoin



RÉUTILISER

Réutiliser ce que nous utilisons et ne pouvons ni refuser, ni réduire

RECYCLER

Recycler la matière en respectant les principes du tri sélectif

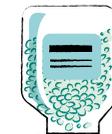
REFUSER

Ce dont on n'a pas besoin

RENDRE (À LA TERRE)

Composter le reste

QUELQUES CONSEILS POUR DIMINUER VOS DÉCHETS MÉNAGERS



Pour les courses, je pense à ce dont j'ai besoin :

- Je planifie mes courses pour éviter le gaspillage alimentaire.
- Je remplace les sacs jetables par des cabas réutilisables.
- J'achète mes aliments en vrac et peu emballés.



Pour l'hygiène et le ménage, je limite les produits cosmétiques et ménagers :

- Je remplace les solutions jetables telles que l'essuie-tout, les lingettes ménagères et de toilettes jetables par des cotons et textiles lavables.
- Je remplace les savons liquides par des savons solides sans emballage.

À la cuisine, j'imagine de bons repas :

- J'utilise un livre de recettes pour consommer la juste quantité.
- J'utilise une cafetière à l'italienne ou à piston sans filtre et sans capsule.
- Je cuisine les restes.

Au quotidien, je prolonge la durée de vie de mes objets :

- Je répare mes équipements électroménagers et d'ameublement.





MON CALENDRIER DE COLLECTE EN LIGNE



Des chargés de relation
citoyenne à votre écoute

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 12H30
ET DE 14H00 À 18H00

APPEL GRATUIT **0 800 02 92 92**



Des ambassadeurs du tri
SUR LE TERRAIN POUR VOUS SENSIBILISER
AUX CONSIGNES DE TRI



28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses



CITEO
Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio



Le marque de la
gestion forestière
responsable

